

Licenciements sans de véritables justifications

Par fan, le 02/07/2008 à 04:15

Il y a quelques années, j'ai été embauchée en tant que secrétaire bureautique en contrat emploi solidarité dans un organisme s'occupant des consommateurs. Un jour le directeur m'a appelé et m'a dit que je n'étais pas bonne en bureautique donc comme je ne faisais pas l'affaire, il me renvoyait. Or, se sont des "on dit" qui lui ont fait prendre cette décisions. Qu'aurais-je pu faire à l'époque ? Aller aux prud'homme ? Comment prouver qu'il était de mauvaise foi ?

J'ai aussi été licenciée de l'IUFM car il se trouve que la personne (ma supérieure qui avait plus de 50 ans) était folle amoureuse d'un prof qui a mon arrivée ne s'est plus préoccupé d'elle. Les profs d'audiovisuel et d'informatique n'ont pas compris pourquoi, j'étais renvoyée. Je faisais bien mon travail, discutais avec les étudiants au lieu d'être revêche comme elle. Son mari a dit à mes parents qu'elle était folle depuis son accident de voiture. J'étais en Contrat Emploi Solidarité. Qu'aurais-je pu faire dans ce cas-là ?

J'ai été licenciée alors que j'étais en Contrat A durée Indéterminée car la boite était en faillite et comme j'étais la dernière rentrée, j'ai été la première virée. Cependant, ce que je trouve dégeulasse de leur part c'est qu'ils m'ont donné une lettre comme quoi, ils ne me gardaient pas car j'étais trop timide mais cependant compétente. Je ne peux pas montrer cette lettre à des employeurs éventuels.

La garagiste que je formais sur un logiciel n'a pas compris la raison de ce renvoi. Je n'ai plus aucune timidité quand j'exerce mon premier métier, ni les autres d'ailleurs, cette dernière ne se voyait donc par conséquent pas du tout.

Je sais ceci n'est pas récent mais si cette situation réitère que devrais-je faire ?